

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2021  
2<sup>ème</sup> séance

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

L'An deux mille vingt-et-un et le huit du mois d'avril (**08.04.2021**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 2 avril 2021, s'est assemblé à la Salle Jean Moulin 82100 Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - M. PONS M. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme CARDONA M. (à partir de la question n°2) - M. FERVAL J-Ph. - M. LANNES S. - Mme BETIN N. -  
M. DURRENS S. - M. DAL CORSO M. - M. LALANE J-A. - M. FOURLENTI A. -  
Mme TRESSENS Ch. - Mme FURLAN H. - Mme PECCOLO M-Ch. - Mme FREZABEU S. -  
M. REMIA A. - M. EIDESHEIM D. - Mme FERNANDEZ F. - Mme PAYSSOT C. - M. DUMAS M. -  
Mme LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n°8) - M. CHAUDERON B. - M. BON Ph. -  
Mme LETUR A. - M. ANGLES A. - Mme CAVERZAN M-C. - Mme SIERRA M. - M. BENECH E. -  
Mme DUFFILS G.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme CARDONA M. a donné procuration à Mme BAJON-ARNAL J. (jusqu'à la question n°1 inclus)  
M. PAES Ch. a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.  
Mme DE LA VEGA I. a donné procuration à M. KOZLOWSKI E.  
Mme LUCAS MALVESTIO M. a donné procuration à M. PONS M. (jusqu'à la question n°7 inclus)  
Mme CHAOUANE A. a donné procuration à M. BENECH E.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.  
Monsieur Mathieu DUMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 14 AVRIL 2021**



.../...

Installation de Madame Géraldine DUFFILS

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## APPEL NOMINAL

### Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur DUMAS Mathieu, Secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021

Adopté à l'unanimité des votants

### DELIBERATION N° 04/2021-1

#### Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission de Madame Nathalie CARRE, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide :

- de conserver le poste de 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

*Adoptée à l'unanimité des votants*

- que l'Adjoint à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

*Adoptée à l'unanimité des votants*

- de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue ;

Sont candidates :

- Madame PECCOLO Marie-Christine de la liste « Pour castel, tout simplement »
- Madame SIERRA Marie de la liste « Tour pour Castelsarrasin »

Le dépouillement ayant été effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants :.....	33
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	33
- Nombre de bulletins blancs et nuls :.....	2
- Nombre de suffrages exprimés :.....	31
- Majorité absolue :.....	17

25 voix pour Mme M-Ch. PECCOLO

6 voix pour Mme M.SIERRA

Madame PECCOLO Marie-Christine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Le tableau des Adjointes au Maire est donc modifié comme suit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : .....M. PONS Michel
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : .....Mme BAJON-ARNAL Jeanine
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : .....M. KOZLOWSKI Eric
- 4<sup>ème</sup> Adjointe : .....Mme CARDONA Muriel
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : .....M. FERVAL Jean-Philippe
- 6<sup>ème</sup> Adjointe : .....Mme PECCOLO Marie-Christine
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : .....M. LANNES Serge
- 8<sup>ème</sup> Adjointe : .....Mme BETIN Nadia
- 9<sup>ème</sup> Adjoint : .....M. DURRENS Serge

**DELIBERATION N° 04/2021-2****Désignation des membres au sein des commissions municipales permanentes « Education-Jeunesse » et « Affaires sociales »**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De procéder au vote à main levée pour la désignation des membres au sein des commissions municipales permanentes suivantes :

- « Education-Jeunesse »
- « Affaires sociales »

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2** : Après appel à candidatures, de désigner les membres suivants :

Commission	Membres		
	Groupe « Pour castel, tout simplement »	Groupe « Tous pour Castelsarrasin »	Groupe « Castel ensemble »
Education – Jeunesse	- Mme PECCOLO Marie-Christine - Mme PAYSSOT Céline - Mme FREZABEU Sabine - M. PAES Christian - Mme BETIN Nadia	- Mme CAVERZAN Marie-Claire	- Mme CHAOUANE Amina

*Adopté à l'unanimité des votants*

Commission	Membres		
	Groupe « Pour castel, tout simplement »	Groupe « Tous pour Castelsarrasin »	Groupe « Castel ensemble »
Affaires sociales	- Mme BETIN Nadia - Mme PECCOLO Marie-Christine - Mme LUCAS MALVESTIO Marie - M. DURRENS Serge - Mme FERNANDEZ Françoise	- Mme SIERRA Marie	- Mme CHAOUANE Amina

*Adopté à l'unanimité des votants*

**DELIBERATION N° 04/2021-3****Remplacement de Madame Nathalie CARRE au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal a pris acte du remplacement immédiat de Madame Nathalie CARRE, par Madame Marie LUCAS MALVESTIO en tant que membre appelé à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**DELIBERATION N° 04/2021-4****Désignation des représentants de la Commune au sein des Conseils des écoles en remplacement de Madame Nathalie CARRE**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** De procéder au vote à main levée pour la désignation des trois représentants au sein des Conseils des écoles suivants :

- Ecole maternelle Pierre Perret
- Ecole élémentaire Ducau
- Ecole maternelle Marceau Faure

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2 :** Après appel à candidatures, il est procédé au vote :

- Pour l'Ecole maternelle Pierre Perret : Madame Marie-Christine PECCOLO

*Adopté par 25 voix pour*

*Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

- Pour l'Ecole élémentaire Ducau : Madame Céline PAYSSOT

*Adopté par 25 voix pour*

*Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

- Pour l'Ecole maternelle Marceau Faure : Madame Marie-Christine PECCOLO

*Adopté par 25 voix pour*

*Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Ont été désignés les représentants de la Commune appelés à siéger aux conseils des écoles comme suit :

ECOLES	MEMBRES
Ecole maternelle Pierre Perret	Mme Marie-Christine PECCOLO
Ecole élémentaire de Ducau	Mme Céline PAYSSOT
Ecole maternelle Marceau Faure	Mme Marie-Christine PECCOLO

**DELIBERATION N° 04/2021-5****Désignation du représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration du Collège Jean de Prades en remplacement de Madame Nathalie CARRE**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** De procéder au vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire appelé à siéger en lieu et place de Madame Nathalie CARRE au sein du Conseil d'administration du Collège Jean de Prades.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2 :** Après appel à candidatures, il est procédé au vote.

Mme PECCOLO Marie-Christine a été désignée pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration du Collège Jean de Prades.

*Adopté par 25 voix pour*

*Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**DELIBERATION N° 04/2021-6****Désignation du représentant de la Commune au sein de l'Association « Espace Loisirs » en remplacement de Madame Nathalie CARRE**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : de procéder au vote à main levée pour la désignation du membre appelé à siéger au sein de l'Association «Espace Loisirs », en lieu et place de Madame Nathalie CARRE.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2** : Après appel à candidatures, il est procédé au vote.

Mme PECCOLO Marie-Christine a été désignée représentant de la Commune au sein de ladite Association.

*Adopté par 25 voix pour*

*Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**DELIBERATION N° 04/2021-7****Désignation du représentant de la Commune à l'Association Sociale du Canal à l'Arrone en remplacement de Madame Nathalie CARRE**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : de procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire appelé à siéger en lieu et place de Madame Nathalie CARRE au sein du Conseil d'Administration de l'Association Sociale du Canal à l'Arrone.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2** : Après appel à candidatures, il est procédé aux votes.

Mme BAJON-ARNAL Jeanine a été désignée représentant titulaire de la Commune au sein du Conseil d'Administration de ladite Association.

*Adopté par 25 voix pour*

*Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**DELIBERATION N° 04/2021-8****Avenant n° 1 à la convention de cession d'animaux avec le Refuge du Ramier-SPA de Montauban pour l'année 2021****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de cession d'animaux entre la Commune de Castelsarrasin et le Refuge du Ramier-SPA de Montauban pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

*Adoptée à l'unanimité des votants*

**DELIBERATION N° 04/2021-9****Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « Grandir Ensemble 82 »****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association « Grandir Ensemble 82 » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*Adoptée à l'unanimité des votants*

**DELIBERATION N° 04/2021-10**

**Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur Michel PONS, Premier Adjoint au Maire, à signer ladite convention et tous documents en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-11**

**Vente de l'immeuble communal dénommé « Ex-Modatec » sis 248 chemin du Chantre à la SAS Société de Travail Adapté Midi-Pyrénées (S.T.A.M.P.)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :
  - o **Identification du bien :**
    - parcelle communale non bâtie cadastrée section AS n° 159 d'une superficie de 102 m<sup>2</sup> ;
    - parcelle communale cadastrée section AS n° 162, d'une superficie totale de 1.132 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifié un immeuble ;
  - sises 248 chemin du Chantre à Castelsarrasin (82100).
  - o **Acquéreur :** La SAS Société de Travail Adapté Midi-Pyrénées (S.T.A.M.P.), filiale de l'Association AGERIS 82, représentée par Monsieur BUSEYNE, son Président, ou toute personne morale par laquelle elle entendra se faire substituer, dont le siège social est situé 2 avenue du Général de Gaulle à Castelsarrasin.
  - o **Prix :** Le prix de vente est fixé à 120.000, euros net vendeur.
  - o **Zonage PLU :** UXx.
  - o **Servitudes :**
    - I4 (ligne électrique aérienne)
    - Plan de Prévention des risques naturels prévisibles (retrait-gonflement des sols argileux)
    - Droit de préemption urbain
  - o **Frais :** Tous les frais de rédaction, de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié à intervenir ;

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-12**

**Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC)**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-13**

**Conventions avec l'OGEC La Sainte Famille (école privée Notre-Dame) relatives aux forfaits communaux**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions relatives aux forfaits communaux à intervenir avec l'OGEC La Sainte Famille, d'une part, pour les élèves des classes élémentaires et, d'autre part, ceux des classes maternelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-14**

**Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires entre la Région Occitanie et la Commune de Castelsarrasin**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires entre la Région Occitanie et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-15**

**Adoption d'un règlement relatif au transport scolaire « Les Cloutiers »**

Le Conseil Municipal décide d'adopter, dès son caractère exécutoire, le règlement du transport scolaire « Les Cloutiers ».

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-16**

**Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle entre la Commune de Castelsarrasin et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Castelsarrasin**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Commune et le CCAS de Castelsarrasin, pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-17**

**Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) pour l'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles et de services associés en matière d'efficacité énergétique**

**- Approbation et autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes précité pour l'achat d'énergies et de services associés en matière d'efficacité énergétique ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur (SDE 82) à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Castelsarrasin et ce sans distinction de procédures ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur et à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz combustibles ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Castelsarrasin.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 04/2021-18**

#### **Marché public de livraison et fourniture de six photocopieurs numériques neufs pour les services de la Commune de Castelsarrasin – Restitution partielle d'une pénalité de retard à l'entreprise Sharp Business Systems France**

Le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer partiellement les pénalités de retard encourues par l'entreprise Sharp Business Systems France (sise Bât. Le Rostand – 22, avenue des Nations – Porte A – CS52094 Communepinte, 95948 Roissy Charles de Gaulle Cedex) ;
- d'arrêter le montant de la pénalité de retard à la somme de 6.000,00 € HT correspondant à sept jours de retard calculés entre le 06 août 2020 et le 18 août 2020, et de restituer 13.500,00 € HT correspondant au montant des pénalités initialement appliqué ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la notifier à l'entreprise Sharp Business Systems France.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 04/2021-19**

#### **Attribution des subventions 2021 aux Associations**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement des subventions annuelles au profit des Associations, et sous réserve que les bénéficiaires aient transmis l'intégralité des informations demandées.

Adoptée à l'unanimité des votants

Monsieur ANGLES André n'a pas pris part aux votes (président d'Association).

#### **DELIBERATION N° 04/2021-20**

#### **Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2021**

Le Conseil Municipal décide de verser, sur le compte du Fonds Solidarité Logement de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne, une participation de 3.000 € au titre de l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité des votants



**DELIBERATION N° 04/2021-21**

**Office Public d'HLM de Tarn-et-Garonne Habitat – Programme de réhabilitation thermique de 75 logements situés Résidence Cassenel, Rue Mathieu Jouy et Rue Léon Blum à Castelsarrasin**

- **Annule et remplace la délibération 02/2021-18 du 11 février 2021**
- **Garantie communale pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

La délibération n°02/2021-18 du 11 février 2021 est annulée et remplacée par la présente délibération.

Article 2 :

D'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.327.000 euros souscrit par l'Office Public d'HLM Tarn-et-Garonne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les travaux de réhabilitation énergétique sur 75 logements situés Résidence Cassenel, Rue Mathieu Jouy et Rue Léon Blum à Castelsarrasin, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 118286, lequel est constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-22**

**Office Public d'HLM de Tarn-et-Garonne Habitat – Programme de réhabilitation thermique de 34 logements situés sur 4 résidences à Castelsarrasin (Résidence Abbé de Prades – Résidence Avenue de Courbieu – Résidence Le Hameau du Kiosque – Résidence Le Versailles)**

- **Garantie communale pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 170.257 euros, souscrit par l'Office Public d'HLM Tarn-et-Garonne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les travaux de réhabilitation thermique de 34 logements situés sur 4 résidences à Castelsarrasin, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119242, lequel est constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-23****Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par le comptable au cours de l'année 2020****- Budget Principal et 7 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Interventions Economiques », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 3 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Abattoir », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 4 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Restauration municipale », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 5 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Transport Tulipe », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 6 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 7 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 8 :**

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**DELIBERATION N° 04/2021-24****Désignation d'un Président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2020 (Budget Principal et 7 Budgets Annexes)**

Le Conseil Municipal décide de désigner *Monsieur Michel PONS*, en qualité de Président de séance, pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2020 (Budget Principal et 7 Budgets Annexes).

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 04/2021-25****Approbation des Comptes Administratifs 2020****- Budget Principal et 7 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :**

De donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2020 (Budget Principal et 7 Budgets Annexes).

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 2 :**

Pour le Budget Principal :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

*Adopté par 24 voix pour*

*6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 3 :**

Pour le Budget Annexe « Interventions Economiques » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

*Adopté par 30 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 4 :**

Pour le Budget Annexe « Abattoir » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

*Adopté par 30 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 5 :**

Pour le Budget Annexe « Restauration municipale » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

*Adopté à l'unanimité des votants*

**Article 6 :**

Pour le Budget Annexe « Transport Tulipe » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

*Adopté par 30 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 7 :**

Pour le Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

*Adopté par 30 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 8 :**

Pour le Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

*Adopté par 30 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 9 :**

Pour le Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

*Adopté par 30 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

**DELIBERATION N° 04/2021-26****Budget Principal****- Affectation du résultat 2020**

Par délibération n°04/2021-25 en date du 8 avril 2021, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal.

Considérant l'excédent de financement net de la section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2020 de	4.128.919,31 €
➤ un excédent d'investissement au 31.12.2020 de	563.793,37 €
➤ un solde des restes à réaliser négatif au 31.12.2020 de	- 1 730.900,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget Principal comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER : .....	4.128.919,31 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de : .....	1.167.106,63 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE : .....	0.00 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT	
AU COMPTE R 1068 : (B+C) : .....	1.167.106,63 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	
AU COMPTE R 002 (A-D) : .....	2.961.812,68 €

*Adopté par 25 voix pour*

*6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**DELIBERATION N° 04/2021-27****Budget Annexe Régie du Port Jacques-Yves Cousteau****- Affectation du résultat 2020**

Par délibération n°04/2021-25 en date du 8 avril 2021, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la régie du Port Jacques-Yves Cousteau.

Considérant le besoin de financement net de la section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2020 de	58.039,65 €
➤ un déficit d'investissement au 31.12.2020 de	- 2.930,15 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget Annexe de la régie du Port Jacques-Yves Cousteau comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :.....	58.039,65 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de : .....	- 2.930,15 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE : .....	0,00 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT AU COMPTE R 1068 : (B+C) :.....	2.930,15 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 (A-D) :.....	55.109,50 €

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 04/2021-28**

#### **Approbation des Budgets Supplémentaires 2021**

- **Budget Principal**
- **7 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

#### **Article 1 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6.878.000 euros (3.916.000 € en section d'investissement et 2.962.000 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal, au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 25 voix pour*

*6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

#### **Article 2 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Interventions Economiques » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.055.800 euros (1.045.800 € en section d'investissement et 10.000 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Interventions Economiques », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 31 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 3 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Abattoir » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 199.400 euros (113.400 € en section d'investissement et 86.000 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Abattoir », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 31 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 4 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Restauration municipale » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 45.500 euros.
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Restauration Municipale », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 31 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 5 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Transport Tulipe » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 30.000 euros.
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Transport Tulipe », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 31 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 6 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 242.700 euros.
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 31 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 7 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47.200 euros (10.200 € en section d'investissement et 37.000 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

*Adopté par 31 voix pour*

*Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

**Article 8 :**

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 139.700 euros (94.000 € en section d'investissement et 45.700 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

**DELIBERATION N° 04/2021-29**  
**Vote des Taux d'Imposition 2021**

Le Conseil Municipal décide :

- de maintenir pour l'année 2021 les taux de la fiscalité locale ;
- de déterminer le coefficient de variation proportionnelle des taux d'imposition des 2 taxes de la manière suivante :

$$\frac{\text{Produit attendu}}{\text{Produit assuré}} = \frac{8\,462\,304\,€}{8\,462\,304\,€} = 1,000000 \text{ soit } 0\%$$

- d'adopter les taux suivants pour chaque taxe :

TAXES	TAUX 2020 (pour mémoire)	BASES PREVISIONNELLES 2021 NOTIFIEES	TAUX 2021 (taux communal + taux départemental)	PRODUIT ATTENDU 2021
- Foncier bâti	28,98 %	13 968 000	57,91 %	8 088 869 €
- Foncier non bâti	117,84 %	316 900	117,84 %	373 435 €
- Cotisation foncière des entreprises	<i>Transférée à la communauté de communes</i>			
			<b>TOTAL</b>	<b>8 462 304 €</b>

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH,  
Mme CHAOUANE)

\*\*\*\*\*

LEVÉE DE LA SEANCE A 21H00